

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, les Membres du Conseil Municipal de Freissinières se sont réunis à 18h30 dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 mars conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : ARDUIN Annie - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Madame ARDUIN Annie fait partie du vote à partir de la délibération 2025-22.

Absents : BERTHALON Jérôme - BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BERTHALON Jérôme donne pouvoir à LATIL Jessica - BOISSET Vincent donne pouvoir à SEGOND Eric - LEJEUNE Laurent donne pouvoir à BOISSET Philippe

Quorum : 7

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Jessica LATIL est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents et donne lecture des pouvoirs.

Point n°1 - Création d'une cabane pastorale secondaire sur l'alpage de Faravel -+ demande de subvention

Le Conseil Municipal **Valide à l'unanimité** la demande de subvention pour la création d'une cabane secondaire sur l'alpage de Faravel

Point n°2 - Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Le Conseil Municipal **Valide à l'unanimité** la participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes

Point n° 3 - Demande de subventions 2025 - Associations

Le Conseil Municipal Valide 8 pour et 1 contre (MESTRE Françoise) les subventions demandées par les associations Autour de la Biaysse et ADAF.

Point n° 4 - Affectation du résultat - Budget Principal

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité l'affectation du résultat du budget Principal

Point n° 5 - Affectation du résultat - Budget Camping

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité l'affectation du résultat du budget Camping

Point n° 6 - Affectation du résultat - Budget Eau Potable

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité l'affectation du résultat du budget Eau Potable

Point n° 7 - Admission en non-valeur - Budget Principal

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

Point n° 8 - Admission en non-valeur - Budget Eau Potable

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

Point n° 9 - Subvention exceptionnelle au Budget Camping

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la subvention exceptionnelle accordée au budget Camping.

Point n° 10 - Vote du budget 2025 - Budget Principal

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le budget Principal 2025

Point n° 11 - Vote du budget 2025 - Budget Camping

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le budget Camping 2025

Point n° 12 - Vote du budget 2025 - Budget Eau Potable

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le budget Eau Potable 2025

Point n° 13 - Vote des taux d'impositions des taxes directes locales

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité les taux d'impositions des taxes directes locales

Point n° 14 - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement - décision du taux applicable

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité le taux applicable.

Point n° 15 - Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement - année 2025

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la participation au FSL 2025.

Point n° 16 - Validation de la convention d'assistance en matière d'ingénierie foncière

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la convention.

Point n° 17 - Randonnée littéraire 2025

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité l'organisation de la Randonnée littéraire 2025.

Point n° 18 - Action culturelle interbibliothèques 2025 « Agriculture et Alimentation »

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité l'action culturelle interbibliothèques.

Point n° 19 - Désaffectation, déclassement et cession d'une partie du domaine public aux Ribes

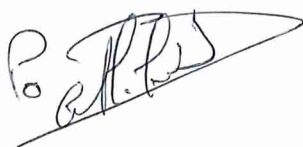
Le Conseil Municipal Rejette à l'unanimité la cession.

Point n° 19 - Tarif de l'eau : réforme des redevances de l'agence l'eau

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la réforme des redevances de l'agence de l'eau

Monsieur le Maire clôt la séance.

Le secrétaire de séance
LATIL Jessica



Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.